

tations s'établissait à 331 millions de boisseaux, ce qui représente presque celui de l'année dernière.

En ce qui concerne les facilités de crédit, le gouvernement a modifié celles qui sont disponibles afin d'améliorer la position concurrentielle du blé canadien. Les prévisions de dépenses du ministre de l'Industrie et du Commerce renferment une disposition affectant 6 millions de dollars à la vente de blé à certains pays en les faisant bénéficier de prolongations à des taux d'intérêt avantageux. On tente de nouveau tous les efforts pour intéresser les pays émergents au blé canadien à ces conditions. La Commission du blé a l'appui du gouvernement. Les membres de la Commission et les fonctionnaires travaillent de façon très intelligente pour conclure des ventes, et je reçois régulièrement des lettres et des appels téléphoniques de félicitations à leur endroit. Ceux qui appellent ne me félicitent pas, moi; ils félicitent ceux qui s'occupent si bien de nos ventes.

• (9.40 p.m.)

Je ne prétends pas être expert en matière de blé, mais j'aimerais bien que les députés qui n'en connaissent pas beaucoup plus que moi à ce sujet cessent de jouer aux experts. Je songe ici aux observations du genre de celles du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave). Tout à coup, il estime que l'AIG n'est pas une bonne idée.

Une voix: Le ministre ne sait pas grand-chose non plus.

L'hon. M. Pepin: Je viens de le dire. C'est très facile de récrire l'histoire, ou de savoir après coup ce qu'on aurait dû faire. C'est facile à dire: «Voilà ce que nous aurions dû faire». Voici ce que j'ai à dire au député: lui et ses collègues ne devraient pas essayer de donner des conseils au gouvernement pour ensuite faire volte-face et le blâmer de les avoir suivis. L'Arrangement international sur les céréales a été négocié.

M. Gleave: Le ministre me permettrait-il une question? Cet accord n'a-t-il pas été négocié par des gouvernements?

L'hon. M. Pepin: C'est précisément ce que j'essaie de dire. Il a été négocié, et le gouvernement canadien, dans ces négociations-là, a accepté les conseils notamment du comité consultatif de la Commission canadienne du blé, qui est composé de représentants de nos producteurs de blé. Tous pensaient alors pro-

[L'hon. M. Pepin.]

céder comme il le fallait. On croyait que les pourparlers seraient beaucoup plus avantageux au sein de la négociation Kennedy qu'à l'extérieur. L'augmentation de 20 p. 100 dans les prix qui a été convenue a été, en partie, le résultat de l'atmosphère créée par les discussions lors de la négociation Kennedy. Le député disait que l'AIG comptait moins de membres que l'ancien Accord international du blé. Bêtise que tout cela! L'AIG et l'Accord sur le blé comptent le même nombre de membres. Je ne prétends pas être expert, mais j'aimerais bien que ceux qui ne le sont pas cessent de faire semblant de l'être.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Pourrais-je poser une question au ministre, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. Pepin: Il y a un autre spécialiste du blé?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Le ministre veut-il dire que l'Union soviétique qui a signé l'Accord international sur le blé a également signé l'Arrangement international sur les céréales?

L'hon. M. Pepin: Autant de pays, je crois, ont signé l'Arrangement international sur les grains que l'Arrangement international sur le blé. C'est ce que je suis en train de dire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Le nombre des exportateurs est-il le même?

L'hon. M. Pepin: Le nombre des pays est le même. L'un des pays qui n'ait pas signé l'Arrangement international sur les grains est l'Union soviétique. On a pris des dispositions pour l'admettre parmi ses membres. Des négociations sont actuellement en cours. Je ne vois pas comment de nouvelles négociations peuvent modifier l'état de choses actuel. Lorsque l'Union soviétique voudra participer à l'Accord international, elle le fera. Le député de Saskatoon-Biggar a certes beau jeu d'essayer de récrire l'histoire.

M. Gleave: Le ministre la récrit de nouveau.

L'hon. M. Pepin: Je ne dis pas que l'Arrangement international a quelque chose d'éternel, pas plus, d'ailleurs, qu'aucune entente internationale. Un jour, nous devons négocier un nouvel accord. Aucun accord international ne présente un caractère éternel.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une autre question?